

## **Compte rendu du Comité de Projet de la centrale agrivoltaïque de Senonches, lieu-dit Les Clériaducs, tenu le 21 octobre 2024 en mairie de Senonches ;**

### Introduction de la réunion

**X. Nicolas (Mairie de Senonches)** a rappelé que la communauté de communes a finalisé son PLUi depuis juin 2024, celui-ci ne fait pas mention explicite de l'agriPV, mais aucune incompatibilité n'y existe avec ce type de projets ;

**X. Nicolas (Mairie de Senonches)** a rappelé que le raccordement au réseau est un enjeu très fort sur le territoire, les postes sources sont saturés ;

### Aspects agricoles

**C. Henry (PNR du Perche)** a posé la question des raisons de l'arrêt de l'atelier lait et l'impact sur la filière ;

- Baisse des unités de main d'œuvre sur l'exploitation, manque de vétérinaires et difficultés liées aux baisses d'approvisionnement annoncée par Lactalis ;

**C. Henry (PNR du Perche)** a interrogé si le suivi prévu sur le projet après la mise en service est dû à sa taille ;

- Tout projet agriPV doit faire l'objet d'un suivi régulier après sa mise en service et tout au long de son exploitation ;
- Il n'est pas prévu une étude scientifique mais un suivi de ce projet qui peut servir à la documentation ;

**C. Henry (PNR du Perche)** a posé la question de la possibilité de faucher au ras des panneaux ;

- Pour gérer les refus du matériel déporté existe permettant de passer au plus près des pieux sous les panneaux ;

**C. Henry (PNR du Perche)** a interrogé les raisons du choix de la technologie trackers ;

- Peut suivre la course du soleil pour optimiser la production d'électricité mais permet aussi un pilotage par l'agriculteur pour adapter la centrale à l'activité agricole à tout moment ;

**O. et D. Vézard (GAEC du Poirier Rond)** ont rappelé que la réversibilité de la centrale après mais aussi pendant l'exploitation leur permet de pouvoir prévoir des changements et assurent une adaptabilité des panneaux à leur pratique agricole à long terme ;

**C. Henry (PNR du Perche)** a interrogé la réassociation possible avec un autre agriculteur après les retraites des parents ;

- Pas encore envisagé à ce stade mais est une possibilité à étudier le moment venu ;

**A. Alexandre (Verso Energy)** a rappelé que des études en électrogéobiologie sont menées pour estimer l'impact potentiel des panneaux sur le bien-être animal ;

- Plusieurs études menées par ailleurs sous des lignes électriques montrent que l'impact à ce niveau de production de champs magnétiques est nul ;

**S. Blainville-Wellburn (DDT)** a souligné l'importance de la transmission du projet, au-delà des retraites de chaque agriculteur au vu de la durée d'engagement ;

**S. Blainville-Wellburn (DDT)** a souligné qu'avoir des agriculteurs au cœur du projet comme les Vézard était essentiel à sa réussite ;

**S. Blainville-Wellburn (DDT)** a rappelé que des tests devraient être faits sur les services rendus par la centrale au projet agricole et rappelé de ne pas négliger la charge de travail potentielle qu'elle pourrait représenter pour son pilotage ;

**X. Nicolas (Mairie de Senonches)** a fait part des points d'attention de la **Chambre d'Agriculture** sur le projet :

- L'étude technico-économique doit être solide ;
- La pérennité de l'activité agricole doit être démontrée ;
- L'enjeu lié à la présence de riverains doit être pris en compte ;

**S. Blainville-Wellburn (DDT)** a posé la question de la forme sociétaire ;

- Un GAEC ne peut pas être constitué d'une seule personne : pas le cas actuellement ni à court terme ;
- Ne peut pas faire autre chose que son activité agricole : la centrale n'apporte qu'un revenu foncier et est pleinement intégrée à l'activité agricole ;

### Intégration paysagère

**C. Henry (PNR du Perche)** a rappelé que la doctrine du PNR du Perche concernant l'AgriPV était encore en cours de réflexion ;

- 5 à 10 projets identifiés dans le PNR ;
- Le président de la région Normandie a de forte réserve sur l'agrivoltaïsme ;

**C. Henry (PNR du Perche)** a posé la question de l'artificialisation des sols liés à la centrale ;

- Les pieux utilisés seront des pieux battus sans emprise de béton au sol ;
- Seuls les citernes et postes de livraison/transformation entraîneront une perte de surface agricole durant l'exploitation mais sont démontables une fois l'activité terminée ;

### Biodiversité

**J. Aubouin (Eure-et-Loir Nature)** a souligné l'aspect positif de la remise en prairie des parcelles, du retour des bovins et de la diminution des intrants associés ;

**J. Aubouin (Eure-et-Loir Nature)** a rappelé que la COP 16 à Cali sur la biodiversité démarrait et que la prise en compte de la flore et de la faune dans le développement du projet étaient essentiels ;

**J. Aubouin (Eure-et-Loir Nature)** a rappelé que l'OFB mettait à disposition un guide comme cahier des charges ;

**J. Aubouin (Eure-et-Loir Nature)** a interrogé sur le potentiel effet "lac" de la centrale qui pourrait induire de la mortalité pour l'avifaune ;

- L'espacement entre les tables et le tracking devraient limiter cet effet par rapport à une centrale au sol fixe ;
- Un suivi sera effectué pour confirmer ;
- Compléments apportés post-réunion par le Responsable Environnement de Verso Energy :
  - La LPO dans son rapport « Centrale photovoltaïques et biodiversité » de 2022 précise « Ces résultats ne peuvent pas être extrapolés tels quels aux CPV françaises, les études précitées portant sur des sites implantés en zone désertique (Californie), de surface et de puissance parfois très importantes (jusque 1 206 ha pour 550 MW) ; et les mortalités observées étant très hétérogènes avec des variations inter-sites allant de 0,08 oiseau/MW à 9,26 oiseaux/MW. Ils suggèrent toutefois de vérifier ce risque d'incidence pour les espèces d'oiseaux de métropole et des DOM. »

**F. Button (Fédération de Chasse d'Eure-et-Loir)** a indiqué que la fédération aurait pu être sollicitée :

- Nous serons attentifs à transmettre à la Fédération des éléments plus précis en amont du dépôt de ce dossier et consulterons la Fédération plus en amont de nos prochains dossiers agrivoltaïques ;

**F. Button (Fédération de Chasse d'Eure-et-Loir)** a souligné qu'il fallait bien envisager les dangers potentiels qui pourraient être provoqués par le gros gibier ;

- Privilège d'éviter un espacement trop large du grillage bas ;
- Ouvertures suffisantes pour laisser passer la petite faune mais pas les sangliers ;
- La clôture est de toute façon une obligation légale pour la centrale et nécessaire pour l'encadrement des bovins et sera donc installée en cohérence ;

**F. Button (Fédération de Chasse d'Eure-et-Loir) & J. Aubouin (Eure-et-Loir Nature)** ont soulevé la question des haies :

- Elles seront a priori le plus à l'extérieur de la centrale avec un espacement d'1 m avant la clôture puis les pistes périphériques de l'extérieur à l'intérieur ;

- Les essences employées seront cohérentes avec les recommandations du PNR du Perche ;

#### Processus administratif

**P. Bodet (DDT)** a rappelé que les instructions de permis de construire PV prenaient actuellement plutôt 18 mois au lieu des 10 envisagés ;

#### Raccordement

**X. Nicolas (Mairie de Senonches)** a interrogé sur l'impact d'un projet de cette taille sur les autres projets ENR du secteur ;

- Verso Energy veut créer un poste source sur la liaison Arpent-Thimert pour se relier directement au réseau HTB ;

**C. Petusseau (Energies Eure-et-Loir)** a énoncé que cela ne poserait donc pas de problème pour les autres projets ;

- Le raccordement HTB est une bonne solution et répond aux enjeux du territoire sur ce sujet, c'est un atout pour le projet ;
- Une extension du projet de Crucey de 70 ha est prévue malgré d'importants enjeux hydrauliques en cours de résolution ;

**X. Nicolas (Mairie de Senonches)** a rappelé que 100 milliards d'investissement sur le réseau RTE et 100 milliards sur le réseau Enedis devaient être investis en 20 ans ;

- L'augmentation du TURPE en février ne sera pas suffisant ;
- La participation des développeurs à trouver des solutions comme la création du poste source permet de résoudre une partie des contraintes et aiderait à ne pas mettre de pression trop importante sur le réseau ou développer des projets pas raccordés avant 10 ans ;
- Le S3RENr a été sous-dimensionné en Centre-Val-de-Loire ;

#### Entretien / Démantèlement

**C. Henry (PNR du Perche)** a interrogé sur la régularité du nettoyage des panneaux et la prise en charge de cette tâche ;

- Tous les 2-3 ans pour une centrale classique ;
- Plus régulier pour l'agriPV, mais pas plus qu'une fois par an ~~au karcher~~ à l'eau et sans produit détergeant pouvant être nocif pour la qualité des eaux, par Verso Energy ;

**S. Blainville-Wellburn (DDT)** a interrogé sur les responsabilités de paiement du démantèlement de la centrale et la politique souhaitée par le préfet à ce sujet ;



**P. de Saint-Ferjeux (Sous-Préfecture d'Eure-et-Loir)** a répondu qu'aucune doctrine n'a été arrêtée à ce jour mais le Préfet prendra une décision à ce sujet ;